

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Délibération n°20230330\_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 53

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 66

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 3

- dont « abstention » : 8

**Objet : GENS DU VOYAGE – ADHESION AU SMAGVC**

Le jeudi 30 mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLOGNON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves
- 4-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc
- 5-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

- 1-LIOT Gérard pouvoir à DANEDE Laurent
- 2-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
- 4-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle
- 5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 6-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie
- 7-PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal
- 8-SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

-----  
Absents : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : GENS DU VOYAGE – ADHESION AU SMAGVC**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle qu'au titre de ses compétences dites « obligatoires », la Communauté de communes assure l'« Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Il rappelle en outre que la communauté de communes s'est engagée dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2021-2026 à aménager des infrastructures d'accueil pour les voyageurs, à savoir des terrains familiaux à Aigre pour des familles sédentarisées et une aire de petit passage pour les stationnements temporaires pour l'accueil de petits groupes en itinérance.

Monsieur le Vice-Président précise que la CDC ne dispose pas des ressources humaines suffisantes et expertes en interne pour assurer la gestion des futurs équipements.

Par suite, il propose d'envisager l'adhésion au SMAGVC à l'horizon 2024, dans la perspective de l'aménagement des infrastructures précitées.

Monsieur le Vice-Président précise les champs d'intervention du SMAGVC :

- Création, gestion aires de passage pour le compte des EPCI membres,
- Etude et gestion de terrains familiaux pour le compte des EPCI membres,
- Gestion des stationnements illicites sur les territoires des EPCI membres, dès lors que ces derniers sont en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Nota : il est rappelé que le SMAGVC n'intervient pas sur l'accompagnement social et la médiation sociale des familles de gens du voyage. Cette mission incombe aux centres sociaux dédiés (le chemin du hérisson pour Cœur de Charente).

Les EPCI membres du SMAGVC, à ce jour :

- Grand Angoulême,
- Grand Cognac,
- Charente Limousine,
- 4B Sud Charente.

Le coût annuel de l'adhésion :

La volonté du syndicat est de ne pas impacter les participations des membres historiques, si un EPCI entre au syndicat.

A ce jour, 2 EPCI ont manifesté une volonté d'adhésion.

Si la CC Cœur de Charente confirmait sa volonté, par une lettre d'intention, d'adhérer au syndicat, la participation financière s'élèverait à :

1,253 €/habitant x 23 711 habitants (pop DGF) = 29 710 €/an.

Monsieur le Vice-Président précise le processus à engager si la CC Cœur de Charente souhaite adhérer au syndicat :

1. Lettre d'intention d'adhérer au syndicat de la part de l'EPCI (2023)
2. Avis du comité syndical du SMAGVC (2023)
3. Diagnostic territorial de l'EPCI sur les problématiques des gens du voyage (2023)
4. Modification des statuts du SMAGVC (2023)
5. Adhésion de la CC Cœur de Charente (2024)
6. Désignation des délégués de la CC Cœur de Charente (1 titulaire + 1 suppléant)
7. Entrée de l'EPCI au syndicat (en année civile) au mieux le 1er janvier 2024.

Des comités techniques seront ensuite mis en place pour assurer le suivi des projets. Ces comités se réunissent tous les 2 mois.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :**

- **DE SOLLICITER l'adhésion de la Communauté de communes au SMAGVC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

